



GUIDE DE L'ÉTUDIANT ENTRANT SUR PROGRAMMES D'ÉCHANGES

2024/2025

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

• LE MOT DU DOYEN

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique, administrative et technique, je vous souhaite la bienvenue à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Montpellier.

Fondée en 1160 et institutionnalisée à partir de 1249, votre Faculté n'a cessé d'évoluer pour offrir à ses étudiants, outre un ancrage historique et un rayonnement international, les clés d'une insertion professionnelle réussie. Située au cœur ancien de Montpellier avec une annexe à Richter, la Faculté de Droit et de Science politique vous offre, un cadre exceptionnel, propice à vos études et à votre réussite. Vous y trouverez notamment, outre les amphithéâtres et les salles de cours, une salle de lecture, des bibliothèques spécialisées, des services administratifs réactifs, une cafétéria ainsi qu'un cloître majestueux, édifié en 1633.

Heureux de vous accueillir et de vous accompagner, nous vous souhaitons une excellente année universitaire.



SOMMAIRE

RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET EXAMENS	6
INFORMATIONS PRATIQUES	8
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025	12
OFFRE DE FORMATION - LICENCES	13
LA LICENCE EN DROIT	14
› Programmes et thèmes abordés	
LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE	29
› Programmes et thèmes abordés	
OFFRE DE FORMATION - MASTERS	38
PROGRAMMES DES MASTERS	40



Règlement des études et des examens

ARTICLE 1^{ER}

Les modalités de contrôles et les examens pour les étudiants en échange à la Faculté de Droit et de Science politique s'effectuent conformément au présent règlement d'examens.

Les examens comportent des épreuves terminales sous forme d'une interrogation orale, sauf cas particuliers.

ARTICLE 2

Chaque matière (CM) en droit ou en science politique permet l'acquisition de 4 à 6 ECTS, selon les enseignements choisis. Les enseignements suivis et les examens portent sur des cours magistraux (CM). Les travaux dirigés (TD) ne sont pas ouverts aux étudiants en échange, à l'exception des TD de Langues, qui permettent d'acquérir 3 ECTS et sont obligatoires.

ARTICLE 3

L'étudiant en échange doit signer un contrat d'études (learning agreement) qui doit être accepté par son Université d'origine.

Avant les examens, l'étudiant en échange doit déposer dans les délais indiqués ci-après, une déclaration d'examens.

Le contrat d'études ne pourra être signé après la date du dépôt des déclarations d'examens.

La modification du contrat d'études et de la déclaration d'examens n'est plus possible après la date du dépôt des déclarations d'examens soit le **Vendredi 4 Octobre 2024** pour le semestre 1 et le **Vendredi 7 Février 2025** pour le semestre 2.

ARTICLE 4

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé selon le calendrier suivant :

- **La première session** a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement
 - Du 11 au 20 Décembre 2024 pour le premier semestre
 - Du 28 Avril au 14 Mai 2025 pour le second semestre
- **La seconde chance** (ou le rattrapage) a lieu après la fin de la première session
 - Du 6 au 10 Janvier 2025 pour le premier semestre
 - Du 19 au 23 Mai 2025 pour le second semestre

La présence des étudiants est obligatoire sur toute la période des examens. Aucun aménagement d'examen ne pourra être proposé en cas de départ anticipé.

Ce calendrier n'est communiqué qu'à titre prévisionnel et peut donner lieu à des modifications.

ARTICLE 5

L'étudiant en échange doit se présenter à tous les examens qui figurent sur la déclaration d'examen. Les dates et heures des examens seront affichées au Bureau des Relations Internationales. L'affichage tient lieu de convocation aux examens.

L'étudiant doit se présenter **10 minutes avant l'heure de convocation** fixée pour son examen oral, muni de sa carte étudiant de l'Université de Montpellier.

En cas d'empêchement, l'étudiant doit prévenir immédiatement le BRI et fournir un justificatif d'absence (certificat médical...).

Il ne sera pas organisé de session supplémentaire pour tout étudiant absent le jour des examens de la 1ère session et de la seconde chance, quel qu'en soit le motif. L'absence, même justifiée, ne permet pas de neutraliser la note. La matière est comptabilisée dans le calcul des résultats du semestre.

La présentation aux sessions d'examens est obligatoire. Une absence **non justifiée** entraîne :

- l'impossibilité de se présenter à la deuxième session d'examens (session de rattrapage) ;
- la non-délivrance du relevé de notes ;
- la non-délivrance de l'attestation de fin de séjour.

ARTICLE 6

En cas de non-réussite à un examen (note inférieure à 10/20), l'étudiant a la possibilité de s'inscrire auprès du BRI à la session de rattrapage. Sans inscription, l'étudiant ne pourra pas bénéficier de la session de rattrapage.

Aucun système de compensation de notes entre les matières n'est applicable pour les étudiants en échange.

Dans le cadre d'un échange, seul le système de validation de crédits est retenu.

ARTICLE 7

Les relevés de notes sont disponibles au BRI après la session de rattrapage. Un mail confirmant leurs disponibilités est adressé à chaque étudiant pour l'inviter à venir retirer son exemplaire.

L'étudiant a également la possibilité de recevoir son exemplaire par mail.

En cas de non-retrait, l'exemplaire de l'étudiant est archivé dans son dossier à la Faculté de Droit et de Science politique.

Un exemplaire original du relevé de notes est communiqué à l'Université d'origine de l'étudiant.

Les étudiants en échange n'ont pas la possibilité de rédiger un mémoire encadré par un enseignant. Un mémoire réalisé à l'initiative de l'étudiant ne pourra être validé, ni donner lieu à l'attribution d'une note et de crédits ECTS.

La Faculté

Les origines de la Faculté de Droit de Montpellier remontent au XII^e siècle, époque où Placentin enseignait le droit à Montpellier, avant que l'École de Droit ne soit fondée en 1249. L'Université, dont la création a été officialisée par la bulle pontificale « Quia sapientia » du 26 octobre 1289, compte parmi la première génération des Universités du Moyen Âge.

À cette époque, on ne recensait en Europe qu'une quinzaine d'universités. Les maîtres et les étudiants avaient alors l'habitude d'aller d'une université à une autre, donnant déjà une réalité à l'Europe de la culture et du droit.

À travers les siècles, « l'Université des lois » devenue « École de Droit » puis « Faculté de Droit » de Montpellier, est restée fidèle à sa vocation originaire. Elle a formé des générations de juristes provenant de tous les pays et issus de toutes les cultures.

C'est ainsi que se sont forgées sa renommée scientifique, sa réputation internationale et ses ambitions dans ce domaine.

- QUELQUES CHIFFRES

La Faculté de Droit et de Science politique compte 100 enseignants titulaires, 50 ATER et doctorants contractuels ainsi que 70 personnels administratifs et techniques.

Il y avait plus de 6000 étudiants inscrits, tous cursus et niveaux confondus pour l'année 2022/2023 : environ 3600 en Licence, 1400 en Master, plus de 300 en doctorat, 1300 en Magistères, préparations aux concours et D.U (Diplôme Universitaire).

En termes d'insertion professionnelle, il apparaît que plus de 79% des étudiants fraîchement diplômés d'un Master trouvent un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leurs études. 77% d'entre eux ont un emploi à temps plein, considéré comme stable (voir enquête SCUIO-IP).

Contrairement à d'autres filières, la plupart des étudiants de la Faculté de Droit et de Science politique (93%) ayant obtenu une licence, poursuit vers un Master.



INFORMATION ET CONTACT

- ☑ **Cabinet de Monsieur le Doyen :**
droit-sp-doyen@umontpellier.fr
- ☑ **Vice - Doyen scolarité :**
dsp-vice-doyen-scolarite@umontpellier.fr
- ☑ **Scolarité Licences :**
dsp-scola-licences@umontpellier.fr
- ☑ **Relations Internationales :**
droit-sp-bri@umontpellier.fr

• OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

Programme Erasmus +

« Erasmus + » est le premier grand programme européen en matière d'éducation supérieure. Étudiants et enseignants en sont les principaux bénéficiaires. Les mobilités développent les capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle ainsi que les connaissances européennes. Les progrès linguistiques sont incontestables. Elles constituent également un sérieux atout en termes d'insertion professionnelle.

La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une mobilité d'études ou d'une mobilité de stage en entreprise, les deux pouvant être combinées.

Conventions et Partenariats

Il existe des conventions avec au moins une quarantaine d'universités à l'étranger, dont les plus importantes sont avec le Canada (Montréal, Ottawa, Sherbrooke, Laval), Gainesville en Floride, puis avec l'Université Libanaise, l'Université du Caire, ou celle de Bogota.

Pour l'année universitaire 2022/2023, la Faculté de Droit a reçu 92 étudiants en échange international, 63 étudiants de la Faculté sont partis en mobilité à l'étranger et 21 stagiaires sont partis à l'étranger dans le cadre d'un financement. Ces chiffres croissent d'année en année.



Programme du BCI

Afin d'encourager les relations entre peuples et cultures de pays différents, les établissements universitaires du Québec, dans le cadre du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI), ont établi des programmes d'échanges d'étudiants avec des établissements universitaires à l'extérieur du Canada, dont la France.

Ces programmes permettent à des étudiants inscrits en université française de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement québécois pendant un semestre ou une année. Ils s'adressent aux étudiants de toutes disciplines, ayant effectué au moins deux années d'études dans le supérieur.



ACTIVEZ ET UTILISEZ VOTRE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT vous donne notamment accès à :

- **vos emplois du temps**
- **vos certificats de scolarité**
- **vos ressources documentaires**

Vous devez également utiliser votre adresse email : **@etu-umontpellier.fr**

(Sur l'ENT vous pouvez configurer un renvoi automatique sur votre boîte email personnelle)

—
ent.umontpellier.fr

Quelques recommandations utiles

• OFFRE DE FORMATION

Les différentes formations (diplômes nationaux, diplômes universitaires) dispensées par la Faculté de Droit et de Science politique sont accessibles sur le site : <http://droit.edu.umontpellier.fr/formations/> Il est également possible pour les étudiants d'accéder gratuitement, via leur ENT (Espace numérique de travail), à des ressources juridiques numérisées par le biais de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF).

• ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Tout étudiant se trouvant dans une situation de handicap peut bénéficier d'aménagements particuliers pendant sa scolarité (travaux-dirigés, examens, tutorat...). Il doit, pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, prendre contact **dès son inscription** et au plus tard avant le début des cours avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé : **SCMPPS**, 4 Boulevard Henri IV et le **Service Handiversité** de l'Université. Toute demande d'aménagement des examens et /des études est à effectuer avant le 30 novembre via l'application **handy** (disponible sur l'ENT). Le service Handiversité assure le suivi de l'étudiant pendant son cursus.

.....

Si la situation de handicap survient en cours d'année (ex. accident) cette démarche doit s'effectuer immédiatement auprès du SCMPPS pour bénéficier éventuellement d'aménagement d'épreuve signalé au Service de la scolarité au minimum 48h avant le début de l'épreuve.



AVERTISSEMENT

- ☑ Il est conseillé aux étudiants de consulter régulièrement le site web de la Faculté de Droit et de Science politique : droit.edu.umontpellier.fr (*Rubrique actualités, formations, scolarité, inscriptions ou international, des informations ou rubriques nouvelles les concernant étant périodiquement mises à jour.*)
- ☑ La consultation de l'ENT personnel est également indispensable **pour accéder à certaines rubriques concernant leur scolarité (informations ponctuelles concernant les cours et examens, modifications de calendrier...).**



- CELLULE VSS

Les violences sexistes ou sexuelles (VSS) recouvrent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportement(s), un ou des propos (oraux ou écrits) à caractère sexuel : agissements sexistes, harcèlement, agressions sexuelles, viol... Ces violences ont pour objet ou pour effet de créer de l'humiliation, de l'hostilité, de l'intimidation, ou de la menace. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité et à son intégrité physique et psychologique, et peuvent prendre des formes très diverses.

Pour prendre en charge victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles, la Faculté a mis en place un dispositif de proximité pour faciliter l'écoute, l'orientation et l'accompagnement. Ouverte à tous les usagers et à tous les personnels, la Cellule VSS garantit l'anonymat. Composée de deux référentes, Anouk Bories et Jordane Arlettaz, la Cellule VSS de la Faculté peut être contactée à cette adresse : droit-sp-vss@umontpellier.fr.



Calendrier universitaire 2024-2025*

- ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

	1er semestre	2e semestre
JOURNÉE D'ACCUEIL / RÉUNION D'INFORMATION		
Accueil	Semaine du 2 septembre 2024 (date à confirmer)	Semaine du 6 janvier 2025 (date à confirmer)
Inscription administrative	9 et 10 septembre 2024	13 et 14 janvier 2025
COURS MAGISTRAUX		
Début des cours	Lundi 9 septembre 2024	Lundi 13 janvier 2025
Fin des cours	Samedi 7 ou 14 décembre 2024 selon enseignements	Samedi 19 avril 2025
EXAMENS		
Inscriptions aux examens au BRI	du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024	du lundi 3 février 2025 au vendredi 7 février 2025
Examens (en présentiel)	du mercredi 11 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024	du lundi 28 avril 2025 au mercredi 14 mai 2025
Rattrapages (en présentiel)	du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 10 janvier 2025	du lundi 19 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025
VACANCES		
	du lundi 28 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024	du lundi 24 février 2025 au dimanche 2 mars 2025
	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025	du lundi 21 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025

**Ce calendrier est communiqué à titre indicatif, les dates des examens pouvant être éventuellement modifiées*

Offre de formation 2024-2025 - 1er cycle

- DROIT

LA LICENCE EN DROIT

- › Licence 1
- › Licence 2
- › Licence 3

- SCIENCE POLITIQUE

LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

- › Licence 1
- › Licence 2
- › Licence 3



La totalité de l'offre de formation est accessible sur le site de la Faculté :

droit.edu.umontpellier.fr/formations/

Document sans valeur réglementaire, le contenu des formations pouvant faire l'objet de modifications.

LA LICENCE EN DROIT

LICENCE 1 DROIT

— CO-RESPONSABLES : C. BECHAREF-JALLAMION ET C. LISANTI



⦿ SEMESTRE 1

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT

- › UE Introduction au droit (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel général (6 ECTS)
- › UE Introduction historique au droit (6 ECTS)
- › UE Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès (4 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Relations internationales (6 ECTS)
- › UE Introduction à la science politique (6 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT

- › UE Droit civil – Les personnes / La famille (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel de la V^{ème} République (6 ECTS)

COMPETENCES « INSTITUTIONS »

- › UE Histoire des institutions (6 ECTS)
- › UE Institutions européennes (6 ECTS)
- › UE Institutions administratives (4 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

LICENCE 1 DROIT SEMESTRE 1 - THEMES ABORDES

Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.

> INTRODUCTION AU DROIT

Le cours d'Introduction au droit a pour objet de présenter l'ensemble des spécificités de la matière juridique, qu'il s'agisse notamment des différentes sources du droit, mais aussi des principales classifications et distinctions (par exemple entre droit privé et droit public, droits patrimoniaux et droits extrapatrimoniaux, acte juridique et fait juridique) ou encore des principaux éléments du droit de la preuve.

> DROIT CONSTITUTIONNEL GENERAL

Plusieurs thèmes généraux touchant au droit constitutionnel et aux institutions politiques sont abordés : Une définition théorique du droit en général et du droit constitutionnel en particulier lors de l'introduction. Une partie consacrée à l'étude de l'État, qui est le ressort territorial privilégié du droit constitutionnel et une réalité historique, depuis le XVIe siècle jusqu'à aujourd'hui où de profonds changements interviennent sous l'effet de la mondialisation.

Un développement sur le titulaire et l'exercice de la souveraineté complété d'une étude sur les différents modes de séparation des pouvoirs (séparation souple /séparation stricte ; régime parlementaire / régime présidentiel). Une partie sur l'histoire constitutionnelle française de 1789 à 1958.

Méthodologie appliquée

> INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT

Le cours présente de façon large l'ensemble du droit public et du droit privé de l'Antiquité au XIXe siècle en se basant particulièrement sur l'évolution des sources du droit, tout en inscrivant celles-ci dans leur contexte politique, économique et social. Il permet d'appréhender l'apparition des racines de la culture juridique occidentale, de Rome à la Révolution française, puis d'étudier l'établissement d'un système juridique national, de la codification jusqu'à la Troisième République.

Méthodologie appliquée

> ORGANISATION JURIDICTIONNELLE ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PROCES

Le cours d'organisations juridictionnelles propose aux étudiants de première année de Licence un panorama complet des diverses voies de droit qu'offre notre système français. La règle de droit, adoptée par le pouvoir législatif ou réglementaire, est appelée à produire des effets concrets, notamment, à régir nos relations interindividuelles mais également celles que nous entretenons avec l'Administration. L'application de la règle de droit peut néanmoins générer des différends relatifs à l'interprétation qu'il convient de lui donner, à son champ d'application ou à son contenu. La fonction juridictionnelle se présente alors comme essentielle pour trancher ces conflits mettant en cause l'application et l'interprétation de la règle. Il apparaît dès lors pertinent, dès la 1ère année de Licence, de connaître notre système juridictionnel, en particulier à travers sa dualité puisque juge judiciaire et juge administratif se partagent l'essentiel du contentieux. Mais d'autres juridictions peuvent également être saisies pour traiter de problématiques plus transversales. Tel est le cas du Conseil Constitutionnel ou de la Cour européenne des droits de l'homme, tous deux compétents pour garantir le respect de nos droits fondamentaux. Fort de cette connaissance des différentes voies de droit, l'étudiant sera également amené à comprendre les grands principes communs qui structurent de manière générale le procès.

> RELATIONS INTERNATIONALES

Dans ce cours sont exposées les bases qui permettent de comprendre les grands enjeux internationaux du monde contemporain. Le cours procède d'une double approche, historique et théorique. Il récapitule les principaux développements intervenus depuis 1945 en décrivant le monde bipolaire issu de la Seconde guerre mondiale, la césure de 1989, puis la formation de nouveaux équilibres depuis le début des années 1990.

Sur le plan théorique, le cours s'attache à décrire les différents acteurs jouant un rôle dans les relations internationales, puis les facteurs qui déterminent ces relations, le tout en s'appuyant sur des exemples récents. Le cours de relations internationales est une préparation essentielle à l'étude du droit international et, plus largement, à la compréhension du phénomène de la « mondialisation » qui constitue la toile de fond de la création et de la mise en œuvre du Droit en général.

> INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes.

Le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques... sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique (régime, État, pouvoir) ; 2) les acteurs de la vie politique (citoyens, partis, professionnels de la politique, opinion publique) ; 3) les pratiques politiques (vote, action collective, action publique) en général.

LICENCE 1 DROIT SEMESTRE 2 - THEMES ABORDES

> LES PERSONNES - LA FAMILLE

Le cours de Droit des personnes et droit de la famille a pour objet d'exposer de manière exhaustive les spécificités de ces deux matières fondamentales relevant du droit privé. Elles ont pour particularités communes de connaître de profondes mutations, qu'elles concerne les personnes, avec par exemple le développement du droit au respect de la vie privée, comme la famille qui connaît des évolutions essentielles, qu'elles concernent les couples, mais aussi les enfants.

> DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA 5^{EME} REPUBLIQUE

Après une introduction rappelant les conditions historiques et juridiques de l'avènement de la 5^{ème} République, et mettant en évidence la nature indéterminée du nouveau régime constitutionnel, le cours étudie dans une 1^{ère} partie les acteurs constitutionnels à savoir : le Peuple, titulaire de la souveraineté et du Pouvoir constituant, les pouvoirs politiques constitués (l'exécutif bicéphale et le Parlement bicaméral), ainsi que le tiers pouvoirs juridictionnel (le Conseil constitutionnel et les juridictions ordinaires). La 2^{ème} partie, consacrée aux actions constitutionnelles conduit à étudier la fonction normative (la révision de la Constitution et la fonction législative), les relations interinstitutionnelles au sein de l'exécutif et entre l'exécutif et le Parlement, enfin le contrôle de constitutionnalité.

> HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Le cours présente de façon approfondie l'histoire de l'État et des grands services publics du Moyen Âge à la Révolution française. En s'intéressant aux institutions et aux régimes politiques de la France dans une perspective qui laisse une large place aux doctrines juridiques qui ont permis l'édification de l'État moderne, il permet aux étudiants de connaître les bases essentielles des institutions qu'ils étudient en droit positif.

> INSTITUTIONS EUROPEENNES

- **Groupe A** : Le cours débute par une présentation de la construction européenne. Son évolution est retracée depuis la mise en place des premières communautés jusqu'à la création de l'Union européenne. Sont notamment abordées les finalités de cette construction (Etat fédéral ou confédération d'Etats) et les méthodes utilisées (supranationalité et coopération).

Deux principaux axes sont ensuite étudiés :

- le premier est consacré au cadre institutionnel. Les institutions de l'Union européenne y sont tour à tour présentées (composition, fonctionnement, compétences...).

- Le second axe est consacré au cadre structurel de l'Union européenne. Un premier temps aborde la question de la répartition des compétences entre l'Union et les États, notamment les principes relatifs à la délimitation des compétences puis à leur exercice. Un second temps est enfin consacré au processus décisionnel au sein de l'Union européenne.

- **Groupe C** : Se concevant comme un cours d'Introduction au droit de l'Union européenne, cet enseignement permet d'appréhender la spécificité de l'Union par rapport aux autres organisations européennes à travers l'étude, d'une part de son objet, de sa nature et de son évolution, et d'autre part, des principales institutions qui la donnent à voir comme « Union d'États, Union de peuples, Union de droit ».

> INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Le cours d'« Institutions Administratives » constitue un des aspects d'un cours beaucoup plus général : le « Droit Administratif ». Dans ce dernier, il y a de nombreux points à étudier : les sources du droit administratif (écrites et non écrites), les moyens de l'administration (la fonction publique et les biens de l'administration), l'action de l'administration (les contrats et les actes administratifs unilatéraux), les fonctions de l'administration (la police administrative et le service public), le contentieux administratif (l'organisation juridictionnelle et les différents recours), la responsabilité administrative (sans faute et pour faute). Le cours d'institutions administratives se contente d'aborder le problème de l'organisation de l'administration. Autrement dit, il s'agit de savoir quels sont les organes, quels sont les services qui constituent l'administration contemporaine.

> LANGUES

- Anglais : Institutions du Royaume-Uni et des états-Unis
- Espagnol : Introduction au droit espagnol (institutions et concepts) Organisation du pouvoir judiciaire en Espagne
- Allemand : Landeskundlicher Überblick : Geografie, Politik und Justiz in Deutschland

LA LICENCE EN DROIT

LICENCE 2 DROIT

— CO-RESPONSABLES : C. BECHAREF-JALLAMION ET C. LISANTI



⦿ SEMESTRE 3

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PRIVE

- › UE Droit des obligations (6 ECTS)

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PUBLIC

- › UE Droit administratif (6 ECTS)

COMPETENCES FONDAMENTALES SPECIALISEES

- › UE Droit pénal général (6 ECTS)
- › UE Finances publiques – Droit budgétaire (6 ECTS)

COMPETENCES FONDAMENTALES

« HISTOIRE »

- › UE Histoire du droit des obligations (6 ECTS)
- › UE Histoire des institutions publiques (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Philosophie du droit (4 ECTS)
- › UE Systèmes juridiques comparés (4 ECTS)
- › UE Histoire du droit pénal (4 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langues (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 4

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PRIVE

- › UE Droit des obligations (6 ECTS)

COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PUBLIC

- › UE Droit administratif (6 ECTS)

COMPETENCES FONDAMENTALES SPECIALISEES

- › UE Droit pénal général (6 ECTS)
- › UE Finances publiques – Droit fiscal (6 ECTS)
- › UE Droit commercial (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Comptabilité (4 ECTS)
- › UE Grands problèmes constitutionnels (4 ECTS)
- › UE Histoire des idées politiques (4 ECTS)

LICENCE 2 DROIT SEMESTRE 3 - THEMES ABORDES

Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.

> DROIT DES OBLIGATIONS

Droit des contrats :

Formation des contrats

Exécution des contrats

Extinction des contrats

Quasi-contrats

> DROIT ADMINISTRATIF

- Semestre 3 :

Les caractères et les sources du droit administratif

L'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales. Les instruments institutionnels

Les activités de l'administration : police administrative et service public

Les actes administratifs : actes unilatéraux et contrats

- Semestre 4 :

La justice administrative : l'organisation de la justice administrative et le contrôle contentieux

La responsabilité administrative : le préjudice, la responsabilité pour faute, la responsabilité sans faute, le contentieux indemnitaire

> DROIT PENAL GENERAL

Introduction sur le phénomène criminel :

Éléments de procédure pénale (déroulement du procès pénal, acteurs du procès)

La qualification des faits :

L'élément légal de l'infraction ; Théorie générale de la loi pénale (principes de légalité et interprétation stricte de la loi pénale ; application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace)

L'élément matériel de l'infraction ; La consommation de l'infraction et la tentative.

> FINANCES PUBLIQUES

Introduction aux finances publiques :

Finances de l'Union européenne

Finances de l'Etat

Finances sociales

Finances locales

> HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS

Le cours a pour ambition de faciliter la compréhension de la discipline complexe et fondamentale qu'est le droit des obligations. En revenant aux origines de la notion d'obligation, il s'agira de comprendre comment est né le besoin d'obligation, et comment ont été construits les mécanismes juridiques permettant à l'engagement de recevoir toute sa force obligatoire, en droit romain puis en droit français.

> HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'histoire des institutions de la France est traitée à partir de 1789 jusqu'à la fin de la troisième République. L'accent est mis sur les grandes institutions publiques : direction politique, justice, finances, affaires étrangères, institutions militaires, administration locale. La chronologie, classique, distingue la période révolutionnaire, la période napoléonienne, la période qui va de 1815 à 1875 ainsi que la troisième République. Il s'agit avant tout de proposer à l'étudiant des repères institutionnels qui n'ignorent pas des problématiques académiques : continuité et rupture, centralisation, « masses de granit » ... L'ensemble des institutions ne manque pas d'être replacé dans son contexte politique et constitutionnel.

> PHILOSOPHIE DU DROIT

Ce cours est destiné à éclairer les étudiants sur les fondements et la nature de la règle juridique. Qu'est-ce que le droit ? Pourquoi est-il obligatoire d'obéir à la loi ? Quelle est la source de validité de la constitution ? Qu'est-ce qui assure l'effectivité d'un ordre juridique ? La justice est-elle une notion absolue ?

Définit-on le droit seulement par sa structure formelle ou bien doit-on exiger qu'il véhicule un certain contenu pour mériter l'obéissance ? Les juges s'érigent-ils en législateurs lorsqu'ils interprètent et appliquent les lois ? Existe-t-il une logique dans le raisonnement judiciaire ? La société secrète-t-elle spontanément des normes avant même que le législateur n'intervienne ? Toutes ces questions sont abordées à travers l'étude de grands auteurs et autour de la distinction entre les théories du droit naturel et le positivisme juridique.

> SYSTEMES JURIDIQUES COMPARES

Le droit comparé n'est pas une réalité. C'est une méthode scientifique utilisée pour évaluer les différences qui opposent les grandes familles de droit regroupant chacune dans le monde un certain nombre de systèmes juridiques nationaux. Les systèmes juridiques étudiés dans ce cours englobent la famille romano-germanique, la famille de common law mais également les systèmes juridiques africains, chinois et indien. Il s'agit donc de les comparer pour relever les différentes conceptions et pratiques du droit dans des cultures juridiques singulières en raison de leur histoire comme de leurs influences philosophiques, idéologiques ou religieuses.

> HISTOIRE DU DROIT PENAL

Le cours présente l'évolution générale du droit pénal et de la procédure pénale depuis le haut moyen âge (I) jusqu'à la révolution française (IV) et aux codes napoléoniens (V), en accordant une attention particulière à la période très riche qui va du XIII^e au XVIII^e siècle, aussi bien pour ce qui est des organes répressifs et de la procédure (II) que du régime des pénalités (III). À chaque étape, la description (nécessairement simplifiée) du droit et des institutions pénales est éclairée par un état des débats doctrinaux.

> LANGUES

- Anglais : Cours magistraux sur le droit pénal en Common Law (Criminal Law) Commentaires d'arrêts et simulations de procès en TD. Exercices de langue juridique
- Espagnol : Conférences : La profession d'avocat, la représentation du procès (civil, pénal, administratif) en Espagne Cours magistral : Introduction au droit pénal espagnol TD : cas pratiques-procédure pénale-lexicologie du droit

LICENCE 2 DROIT SEMESTRE 4 - THEMES ABORDES

> DROIT DES OBLIGATIONS

Droit de la responsabilité.
Régime des obligations.

> DROIT ADMINISTRATIF

La justice administrative.
La responsabilité administrative.

> DROIT PENAL GENERAL

Les modes de participation criminelle : la complicité – la coaction.
L'élément moral de l'infraction : la faute pénale, les causes d'irresponsabilité pénale.
Les cas particuliers de responsabilité pénale : la responsabilité pénale du chef d'entreprise et de la personne morale.
Les sanctions.

> FINANCES PUBLIQUES (DROIT FISCAL)

Introduction à la théorie de l'impôt (définition, classification, finalités).

Présentation des principaux impôts d'Etat (Impôt sur le revenu, CSG, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, ISF...) et principaux impôts locaux (TFPB, TFPNB, taxe d'habitation).

> DROIT COMMERCIAL

Introduction au droit commercial

Notion de commerçant et d'acte de commerce

Le fonds de commerce et les actes dont il peut être l'objet

Les baux commerciaux

Droit de la concurrence et concurrence déloyale

Introduction au droit de la distribution

> GRANDS PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Le cours de Grands problèmes constitutionnels contemporains a pour objet d'approfondir les grandes notions et problématiques de droit constitutionnel qui font l'objet de débats renouvelés en France et à l'étranger dont notamment les notions de démocratie libérale, d'unité de l'Etat, de hiérarchie des normes, de souveraineté du Peuple ou encore de justice constitutionnelle. Il a par ailleurs pour mission d'étudier les nouveaux sujets qui questionnent aujourd'hui le champ constitutionnel comme le mariage, la guerre, le numérique ou l'environnement. Le cours s'organise autour de thématiques qui sont abordées à travers l'étude comparée des jurisprudences constitutionnelles.

> HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Le cours présente les grands systèmes de pensée qui ont essayé, depuis l'Antiquité, de rendre compte de l'organisation des sociétés politiques. Sont successivement envisagés les grands systèmes politiques de l'Antiquité et du Moyen Âge de Platon à saint Thomas (I et II), les théories étatistes et absolutistes de Machiavel à Hobbes (III), les débuts du libéralisme (IV : Locke et Montesquieu), l'apport contrasté de Voltaire et de Rousseau (V), avant de conclure sur la mise en œuvre de la « modernité » politique par la Révolution française (VI).

LA LICENCE EN DROIT

LICENCE 3 DROIT

— CO-RESPONSABLES : C. BECHAREF-JALLAMION ET C. LISANTI



ORIENTATION DROIT PRIVE

⦿ SEMESTRE 5

COMPETENCES JURIDIQUES TRANSVERSALES

- › UE Système juridique de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Théorie générale des libertés fondamentales (6 ECTS)

COMPETENCES SPECIALISEES DROIT PRIVE

- › UE Droit civil – Contrats spéciaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil – Les biens (6 ECTS)
- › UE Droit des sociétés (6 ECTS)
- › UE Droit du travail – Relations individuelles (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Droit administratif des biens (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit privé (6 ECTS)

ORIENTATION DROIT PUBLIC

⦿ SEMESTRE 5

COMPETENCES JURIDIQUES TRANSVERSALES

- › UE Système juridique de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Théorie générale des libertés fondamentales (6 ECTS)

COMPETENCES SPECIALISEES DROIT PUBLIC

- › UE Droit administratif des biens (6 ECTS)
- › UE Droit international public (6 ECTS)
- › UE Mutations contemporaines du droit public (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Droit civil – Contrats spéciaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil – Les biens (6 ECTS)
- › UE Droit du travail – relations individuelles (6 ECTS)

LA LICENCE EN DROIT

LICENCE 3 DROIT

— CO-RESPONSABLES : C. BECHAREF-JALLAMION ET C. LISANTI



OPTION DROIT PRIVE

⊙ SEMESTRE 6

COMPETENCES SPECIALISEES

- › UE Droit civil – Contrats spéciaux (6 ECTS)
- › UE Régime général de l'obligation (4 ECTS)
- › UE Droit des sociétés (6 ECTS)
- › UE Droit du travail – Relations collectives (6 ECTS)
- › UE Droit du marché intérieur de l'Union européenne (6 ECTS)

COMPETENCES PROCEDURE

- › UE Droit et pratique de la procédure civile (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Droit de la concurrence et de la consommation (6 ECTS)
- › UE Régime juridique des libertés fondamentales (6 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langues (3 ECTS)

OPTION DROIT PUBLIC

⊙ SEMESTRE 6

COMPETENCES SPECIALISEES

- › UE Droit de la fonction publique (6 ECTS)
- › UE Droit du marché intérieur de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Régime juridique des libertés fondamentales (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel des Etats européens (6 ECTS)

COMPETENCES PROCEDURE

- › UE Droit et pratique du contentieux administratif (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Droit administratif comparé (4 ECTS)
- › UE Droit international des droits de l'homme (4 ECTS)
- › UE Droit de la responsabilité administrative (4 ECTS)
- › UE Histoire du droit administratif (4 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langues (3 ECTS)



ATTENTION : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DÉFINITIFS

> SYSTEME JURIDIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Le cours a pour objet de réfléchir à la portée contemporaine des grands principes du droit de l'Union européenne (primauté, effet direct, responsabilité des États et de l'Union), mais aussi de répondre à la question centrale de la répartition des compétences entre les États membres et l'Union européenne. Au-delà de ces enjeux traditionnels, le cours portant sur le système juridique aborde également la problématique des interactions juridiques entre les différents systèmes juridiques (nationaux, européens et international), à travers la mise en œuvre du droit de l'Union par les États membres ou le «dialogue des juges» entre le juge national et le juge de l'Union. L'Union européenne étant par ailleurs une construction politique, le cours s'intéresse à l'appartenance des États à cette organisation, aux respects des valeurs et des droits fondamentaux et plus largement à l'émergence d'une démocratie européenne. Enfin le cours se conclut par un panorama général de l'architecture juridictionnelle (organisation de la Cour de justice de l'Union européenne et renvoi préjudiciel).

> THEORIE GENERALE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Puisant leurs racines dans les doctrines chrétiennes, laïcisées par les philosophes du Contrat social, proclamées dans des textes à forte valeur politique désormais inscrits dans le droit positif, les libertés fondamentales sont le soubassement des États de droit et des démocraties modernes. Souvent proclamés, trop souvent illusoires, les droits de l'homme sont devenus, dans la sphère internationale, incontournables. Judiciarisés ils tendent à devenir plus concrets et effectifs. Si chaque sujet doit en jouir également, des individus sont néanmoins «moins égaux que d'autres». Certains titulaires de droits fondamentaux requièrent, du fait de leur vulnérabilité, une protection renforcée ; tel est le cas par exemple des personnes détenues ou encore des étrangers ; pour d'autres, leur statut demeure incertain : tel est le cas de l'embryon. Ce cours se veut une réflexion sur un sujet trop rapidement considéré comme un acquis politique, philosophique et juridique qui apparaît solide sur ses bases mais fragile dans sa mise en œuvre..

> CONTRATS SPECIAUX

Le droit des contrats spéciaux tend à faire apparaître le « cadre essentiel » propre à chaque catégorie de contrats identifiable comme telle.

Ch. Préliminaire : Les avants contrats. Titre 1 : La vente, Titre 2 : L'échange, Titre 3 : L'apport en société.

> DROIT CIVIL - LES BIENS

Les droits réels

Le droit de propriété la possession

Les démembrements du droit de propriété

Le statut de l'immeuble

> DROIT DES SOCIETES

Qu'est-ce qu'une société ?

Quelles sont les structures concurrentes de sociétés ?

Pourquoi créer une société ?

Quelle société créer ?

Comment créer une société ?

Comment organiser une société ?

Quels risques accompagnent la gestation de la société ?

Quels sont les droits des associés ?

Quels sont les devoirs des associés ?

Quels sont les pouvoirs des dirigeants ?

Quels risques encourent les dirigeants ?

> DROIT DU TRAVAIL 1 - RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL

Après avoir défini ce qu'est le «travail» ciblé par le droit du travail et identifié les sources de celui-ci, nous consacrerons le semestre à l'étude des relations individuelles de travail. Ces dernières amènent à s'interroger, tout d'abord, sur la formation du contrat de travail, autour des questions de la qualification du contrat de travail, des opérations de recrutement et des dispositifs de lutte contre les discriminations à l'embauche. L'exécution du contrat de travail sera ensuite abordée, autour du pouvoir de l'employeur (pouvoir de direction et pouvoir disciplinaire), de la modification et du transfert du contrat de travail. Nous nous intéresserons enfin à la rupture du contrat de travail en mettant l'accent sur le droit du licenciement, entre motif personnel et motif économique.

> DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Le cours de droit administratif des biens de Licence 3 traite du droit des propriétés publiques. Les patrimoines des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, etc.) sont des instruments au service des politiques publiques, des moyens de servir l'intérêt général et sont donc à ce titre soumis à des règles spéciales qui dérogent au droit des biens privés. Ces propriétés particulières sont réparties en deux grandes catégories qui correspondent à une affectation plus ou moins forte à l'utilité publique, il s'agit du domaine public et du domaine privé dont les qualifications seront étudiées. Leur composition est très large : universités, hôpitaux, musées, parts sociales, plages, œuvres d'art, monnaie, chemins de fer, image, etc. Il sera envisagé les règles d'utilisation et de gestion de ces biens, de protection ou encore d'exploitation et de valorisation économique. Le cours abordera également les règles d'appropriation exorbitantes (principalement l'expropriation, mais également la préemption ou la réquisition...) et des dispositifs spéciaux de responsabilité administrative (travaux et ouvrages publics). Ce cours peut être assorti de travaux dirigés.

> HISTOIRE DU DROIT PRIVE

Ce cours, qui pourrait aussi s'intituler « contrats spéciaux et sûretés (droit romain, droit français) » a pour ambition de permettre l'approfondissement du droit des obligations, au travers du principal contrat de la vie des affaires : le contrat de vente, dont la naissance et l'évolution seront étudiées, tant en droit romain qu'en droit français, des origines à nos jours. Plus généralement, il s'agira de cerner la relation entre le droit des contrats spéciaux (comme la vente) et la théorie générale du contrat. Ce contrat faisant aussi l'objet du cours de contrats spéciaux, il est particulièrement utile d'en comprendre la construction, tant les solutions mises en œuvre au cours de l'histoire ont laissé un héritage important, dans notre droit comme dans celui d'autres pays européens. Enfin, parce que le droit de créance devient peu de chose sans garantie d'exécution, le cours sera complété par un aperçu du droit des sûretés, particulièrement celles destinées à éviter que le vendeur ne demeure impayé.

> DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Ce cours constitue une introduction au droit international public. Il expose la conception « classique » du droit international, compris comme un droit interétatique, ayant pour objet essentiel d'assurer la coexistence entre ces entités souveraines que sont les États. Dans cette perspective, sont exposés les éléments de base du droit international qui servent encore aujourd'hui de point de départ à son élaboration et à sa mise en œuvre : les sources conventionnelles et non conventionnelles (traités, coutume, principes généraux de droit et du droit international, actes unilatéraux), ainsi que les acteurs de ce droit (États, organisations internationales et l'émergence de la place de l'individu dans l'ordre juridique international). Ce cours permettra aux étudiants qui ne se destinent pas à l'étude approfondie du droit international d'en comprendre les bases. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, il constitue un préalable nécessaire à l'étude du droit international contemporain.

> MUTATIONS CONTEMPORAINES DU DROIT PUBLIC

Au sein du nouveau cours de «Mutations contemporaines du droit public», plusieurs enseignants interviendront successivement afin d'aborder de manière transversale et interdisciplinaire une problématique commune. Cette année, le thème traité selon cette méthode originale concerne les nouvelles formes de normativité, vues sous un angle théorique et contentieux, tant au niveau du droit interne que du droit européen.

Par exemple, les enseignants aborderont les questions de l'utilisation et de la justiciabilité des actes de droit souple, de la communication des autorités publiques, des actes pré-législatifs en droit européen ou de l'incidence des éléments non normatifs sur la recevabilité des recours juridictionnels. L'ensemble des réflexions menées permettra aux étudiants de mieux saisir la richesse et la complexité des phénomènes normatifs qui interagissent avec les sources classiques du droit.

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PRIVE - THEMES ABORDES

> CONTRATS SPECIAUX 2

- Partie II : Les contrats relatifs à l'usage des biens
 - Titre 1 : Le louage
 - Titre 2 : Le prêt
 - Titre 3 : Le contrat de crédit-bail
 - Titre 4 : Le contrat d'édition
- Partie III : Les contrats sources d'obligations de faire
 - Titre 1 : Le contrat d'entreprise
 - Titre 2 : Les contrats « d'intermédiation » (mandat / commission / courtage)
 - Titre 3 : Le(s) contrat(s) de dépôt
- Partie IV : Contrats sur les litiges
- Partie V : « Ouvertures ».

> REGIME GENERAL DE L'OBLIGATION

Le régime général des obligations est un cours qui s'inscrit dans le prolongement de l'étude du droit des obligations en Licence 2.

Le régime général des obligations est une matière fondamentale car, comme son intitulé le souligne, ce thème regroupe les règles potentiellement applicables à toutes les obligations, quelle que soit leur source. Aussi, nul ne peut l'ignorer car son application se greffe sur toutes les branches du droit pour déterminer l'ampleur de l'obligation (dette conjointe ou solidaire), sa circulation (subrogation, cession, novation, délégation) et son extinction (paiement, compensation).

> DROIT DES SOCIETES 2

- Comment se protègent les dirigeants ?
- Qui contrôle les sociétés ?
- Comment régir les conventions suscitant un conflit d'intérêts ?
- Comment financer une société ?
- Comment sortir de l'argent d'une société ?
- Comment céder une société ?
- Comment fermer le capital d'une société ?
- Comment rapprocher des sociétés ?
- Quels liens unissent les sociétés d'un même groupe ?
- Quelles sont les structures concurrentes des sociétés ?
- Comment régler les différends sociétaires ?
- Comment disparaissent les sociétés ?

> DROIT DU TRAVAIL - RELATIONS COLLECTIVES

Le cours de droit du travail du semestre 6 clôt, d'abord, l'étude des relations individuelles de travail avec la thématique des conditions de travail (santé au travail et durée du travail). Il se penche, ensuite, sur l'étude des relations collectives de travail (représentation collective, négociation et convention collectives de travail, grève).

> DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION

Le cours de droit de la concurrence et droit de la consommation constitue une première approche de deux matières qui forment ce que l'on nomme le droit économique. L'objectif de ce cours est d'en présenter les grandes questions. En droit de la concurrence, seront plus particulièrement présentées la concurrence déloyale, les pratiques restrictives de concurrence ainsi que les pratiques anticoncurrentielles. Ces questions seront envisagées au regard des règles du droit interne et du droit de la concurrence de l'Union européenne. En droit de la consommation, il sera traité des méthodes de commercialisation et des contrats de consommation.

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PUBLIC GENERAL - THEMES ABORDES

> DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Le cours de Droit de la fonction publique constitue le pendant en droit administratif du droit social régissant les relations de travail dans le secteur privé. Son étude vise à connaître la condition juridique des différents personnels employés par les administrations, qu'il s'agisse de fonctionnaires proprement dit ou d'agents publics non titulaires. Il comporte trois rubriques principales :
- Les sources du droit de la fonction publique, en distinguant les sources nationales (statuts généraux et particuliers) et les sources européennes (droit communautaire et CEDH).
- L'organisation de la fonction publique : aménagement interne (corps, grades, emplois), recrutement, déroulement de la carrière, cessation d'activité.
- Les droits et obligations des fonctionnaires : libertés publiques, déontologie, régime disciplinaire.

> DROIT DU MARCHÉ INTERIEUR DE L'UNION EUROPEENNE

- Le marché intérieur, cet espace économique sans frontières intérieures, constitue l'ADN de la construction européenne. Première des réalisations de l'Union européenne, il se développe continuellement grâce à l'action combinée du législateur et du juge de l'Union. Le cours permet, essentiellement à travers l'analyse de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, de connaître le régime juridique de la libre circulation des marchandises (élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires), de la libre circulation des personnes (libre circulation des travailleurs et liberté d'établissement), de la libre prestation de services et de la libre circulation des capitaux. Il permet également de prendre la mesure des intérêts extra-économiques (ordre public, sécurité, santé, environnement, protection des consommateurs, protection des droits fondamentaux, etc.) qui sont sauvegardés au sein du grand marché. La plupart des règles de libre circulation offre en effet aux États membres la possibilité d'avancer des justifications pour protéger ces intérêts qu'ils considèrent – et l'Union avec eux – essentiels.

> REGIME JURIDIQUE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Ordre public et libertés, égale dignité et principe d'autonomie personnelle, vivre ensemble et communautarisme, progrès scientifique et respect de l'intégrité physique ou spirituelle de l'humain, autant de questions, autant de confrontations dont les droits et libertés ressortent plus ou moins indemnes. Si certaines libertés apparaissent mieux protégées, notamment sous l'influence de juridictions régionales comme la Cour européenne des droits de l'homme, d'autres demeurent trop largement sujettes à des restrictions parfois dictées par des postures opportunistes. Ce cours évoque ces problématiques autour de la protection de l'intégrité physique, notamment en rapport avec les avancées de la médecine, la liberté de la pensée, philosophique ou religieuse qui connaît certaines restrictions contestables alors que la liberté d'expression notamment journalistique peut parfois sembler surprotégée et d'autres questions encore, toutes d'actualité, cette dernière étant favorable à des mesures plus ou moins liberticides dont il faut évaluer la portée.

> CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- L'ordre juridictionnel administratif
- L'institution de la juridiction administrative.

- L'organisation de la juridiction administrative.
- Les recours juridictionnels
- L'économie des recours.
- L'utilité des recours.

> DROIT ADMINISTRATIF COMPARE

- Ce cours a pour objet de présenter les différents droits administratifs des principaux États de l'Union européenne. Après une étude des origines et des caractères de ces droits, le cours compare les structures administratives, centrales et territoriales, les fonctions publiques, le service public, les actes administratifs et, enfin, les fonctions des juges administratifs.

> DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Les normes internationales relatives aux Droits de l'homme ont pris une telle importance qu'elles sont désormais constitutives d'une nouvelle discipline : le droit international des Droits de l'homme qui concerne aussi bien les normes universelles que régionales, les traités que les sources non conventionnelles (coutume, jus cogens), les garanties proprement juridictionnelles que les autres types de garanties.

Le cours comporte une substantielle introduction générale (internationalisation des Droits de l'homme, définition du droit international des Droits de l'homme, garanties internationales du respect des Droits de l'homme) et trois chapitres qui déclinent les caractères de la proclamation internationale des Droits de l'homme (fondement, forme et contenu de la proclamation).

> DROIT DE LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Ce cours a pour objectif d'approfondir les aspects du droit de la responsabilité administrative évoqués en deuxième année de droit dans le cours de droit administratif général, en étudiant l'ensemble des régimes de responsabilité de l'administration (responsabilité pour faute avec ou sans présomption, responsabilité sans faute, responsabilité du fait de la garde) et plus largement l'ensemble des questions de réparation de préjudices traitées dans le cadre du contentieux administratif : responsabilité des agents de l'administration, responsabilité de l'État (du fait de la justice, du fait de la loi, du fait du règlement, du fait des services publics, etc...), des autres personnes publiques (hôpitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics, autorités publiques de régulation) ou même organisation de la prise en charge par la collectivité de certains préjudices (la « socialisation du risque »). L'étude de l'évolution générale de la prise en charge du préjudice dans le contentieux administratif, la comparaison entre les différents systèmes de responsabilité (administrative, civile, pénale, financière) ainsi que l'étude de leur articulation (cumul, alternative, etc...), compléteront la présentation analytique de chaque système de responsabilité.

> HISTOIRE DU DROIT ADMINISTRATIF

Le cours d'histoire du droit administratif repose sur une problématique : est-il possible d'envisager l'histoire du droit administratif avant le XIXe siècle ? La réponse à cette question est positive si tant est que l'on considère cette histoire comme étant celle, à ses débuts, du droit de l'Administration.

Par conséquent, la première partie du cours est consacrée à l'histoire du droit de l'Administration de ses origines médiévales jusqu'à 1789. Elle évoque les fondements médiévaux des règles relatives à l'administration (chapitre I), fondements seigneuriaux, romains, canoniques ainsi que les fondements des règles relatives à l'administration sous l'Ancien Régime (chapitre II). Les thèmes ayant trait à la police administrative (police économique, de voirie), aux dépossessions forcées (réquisitions, expropriations), au contentieux (l'administration-juge, les juridictions spécifiques), au personnel (subordination, privilèges, obligations), aux concessions, aux contrats, au droit de l'urbanisme, sont traités. La seconde partie souligne la formation du droit administratif français à partir de 1789 et distingue les fondements révolutionnaires et napoléoniens de leur enracinement à partir de la juridiction du Conseil d'État.

> LANGUES : SEMESTRE 6 (DROIT PRIVE ET DROIT PUBLIC)

- Anglais : Cours magistral sur le droit des contrats privés et publics en Common Law (Contract Law-Public procurement), Commentaires d'arrêts et simulations de procès en TD. Exercices de langues juridiques.
 - Espagnol : Conférences : thématiques juridiques en fonction du domaine du professeur invité
- Pour les L3 droit privé : Cours magistral : introduction au droit des contrats TD : Etudes des différents contrats (vente, location) et cas pratiques sur les éléments de validité des contrats à la lumière du droit espagnol. Méthodologie de rédaction de contrats et courriers juridiques.
- Pour les L3 droit public : Cours magistral : introduction au droit des autonomies, origines historiques et constitutionnelles TD : le fonctionnement des communautés autonomes et la répartition des compétences entre ces dernières et l'État.
- Allemand : Schuldrecht : Verträge, z.B. Kaufvertrag, Mietvertrag, Arbeitsvertrag

LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

LICENCE 1 SCIENCE POLITIQUE

— RESPONSABLE : A.DEZE



⦿ SEMESTRE 1

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Introduction à la Science politique 1 (6 ECTS)
- › UE Vie politique française 1 (1789-1958) (6 ECTS)
- › UE Histoire des sciences sociales (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Droit constitutionnel général (6 ECTS)
- › UE Relations internationales (6 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais 1 (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Introduction à la science politique 2 (6 ECTS)
- › UE Vie politique française sous la 5e République (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel de la 5e République (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Economie politique (4 ECTS)
- › UE Institutions administratives (4 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais 2 (3 ECTS)

> INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE POLITIQUE : LES CADRES DE L'ACTIVITE POLITIQUE

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes. L'État, les régimes politiques, le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques... sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise en deux semestres (Introduction à la science politique 1 et 2) et autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique ; 2) les acteurs - de la vie politique ; 3) les pratiques politiques.

> VIE POLITIQUE FRANÇAISE (1789-1958)

Ce cours ambitionne de rendre compte de la succession des grandes étapes ayant marqué l'histoire politique française au lendemain de la Révolution et jusqu'à la fin de la Quatrième République. Il entend ainsi éclairer des aspects parfois délaissés mais structurants de la vie politique du pays : impact effectif de la Révolution et des nouveaux principes de légitimité, modernisation politique du XIX^{ème} siècle, structuration des forces politiques parlementaires et extérieures, signification de l'avènement du modèle républicain et mise en place progressive, entre continuités et ruptures, de la démocratie parlementaire en France seront autant de points évoqués de manière à consolider des points de repères rarement maîtrisés et pourtant indispensables.

> HISTOIRE DES SCIENCES SOCIALES

Ce cours d'intéresse à la manière dont est posée et traitée la question d'une approche scientifique des sociétés humaines au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle. Dans cette perspective, il s'intéresse aux débats que suscite la définition d'une science de la société au XIX^{ème} siècle, l'apparition de la sociologie avec E. Durkheim et M. Weber au début du XX^{ème} siècle, et le développements des différentes techniques d'enquêtes contemporaines.

> DROIT CONSTITUTIONNEL GÉNÉRAL

Après une substantielle introduction théorique consacrée à la définition du droit en général et du droit constitutionnel en particulier, ce cours semestriel abordera trois thématiques essentielles. Dans un premier temps, il s'agira d'étudier les éléments de définition et les caractéristiques de l'Etat qui est le théâtre sur la scène duquel se déploient les règles du droit constitutionnel (formation historique de l'Etat, émergence de la souveraineté, évolution vers l'Etat de droit). Dans un second volet, il conviendra d'analyser la notion de pouvoir et ses conditions d'exercice au sein des démocraties contemporaines (théorie de la séparation des pouvoirs dont la mise en application diverge d'un régime à l'autre : distinction entre les régimes parlementaires et les régimes présidentiels). Le semestre se conclura par une présentation de l'histoire constitutionnelle française depuis la Révolution de 1789 jusqu'à 1958.

> RELATIONS INTERNATIONALES

Le cours de Relations internationales a pour vocation de présenter et de discuter les grands enjeux contemporains des relations internationales, sous un angle à la fois politique, juridique, historique et sociologique. L'objet principal de ce cours est de cerner quels sont les principaux acteurs des relations internationales aujourd'hui (États, mais aussi entreprises multinationales, organisations internationales, ONG, etc.), quels sont leurs moyens d'action et quelles problématiques posent leurs relations, tant politiques, économiques que stratégiques. En outre, le cours mettra l'accent sur la dimension théorique des relations internationales à travers l'étude de notions essentielles comme celles de souveraineté, de puissance, d'équilibre des forces, de justice sociale, de globalisation, etc. Enfin, le cours s'appuie sur de nombreuses cartes et schémas qui permettent de donner une coloration plus directe et pratique des grands enjeux mais aussi de comprendre avec du recul l'actualité sans cesse changeante des relations internationales (rapports entre les grandes puissances, Taïwan, Ukraine, crise du climat et de l'énergie, par exemple).

> ANGLAIS 1

La maîtrise de la langue anglaise est indispensable dans un cursus de science politique, qui se nourrit amplement de la littérature anglo-saxonne. Cette UE (qui s'organise en petits groupes et sur deux semestres : Anglais 1 et 2) a pour vocation de permettre aux étudiants de se remettre à niveau ou d'entretenir leur pratique de la langue.

LICENCE 1 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 2 - THEMES ABORDES

> INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE 2

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes. L'État, les régimes politiques, le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques... sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise en deux semestres (Introduction à la science politique 1 et 2) et autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique ; 2) les acteurs de la vie politique ; 3) les pratiques politiques.

> VIE POLITIQUE FRANÇAISE SOUS LA V^{ÈME} REPUBLIQUE

La sociologie politique définit la « vie politique » comme l'activité des professionnels de la politique en compétition pour la conquête et la préservation du pouvoir. La connaissance de la vie politique suppose a minima de pouvoir reconnaître les noms des principaux hommes et partis politiques et de les situer dans l'espace des idées et des programmes politiques, de pouvoir décrire l'évolution générale des « forces » (ou « familles ») politiques à partir notamment des résultats des consultations électorales, ou encore de pouvoir dresser un bilan des grandes mesures politiques (lois, plans, politiques sectorielles, etc.). Mais cela suppose aussi de comprendre à la fois ce qui distingue ou rapproche la « vie politique » d'autres activités sociales spécifiques (syndicale, médiatique, judiciaire, administrative, économique, intellectuelle, etc.), et, au-delà de la chronique historique, ce qui la transforme en profondeur (processus de professionnalisation, de nationalisation, ou de juridicisation, par exemple).

> DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA V^{ÈME} REPUBLIQUE

Le cours est organisé en dix leçons permettant d'étudier la mise en place de la V^{ème} République, les pouvoirs constitutionnels, leur organisation ainsi que la garantie constitutionnelle des droits. Dans l'ensemble, cet enseignement repose sur des références historiques et sur l'actualité, la pratique politique des acteurs institutionnels ainsi que sur la présentation de la jurisprudence constitutionnelle de base depuis la création du Conseil constitutionnel jusqu'aux dernières décisions QPC. Il permet d'acquérir des connaissances solides sur l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs exécutif et législatif, la notion de peuple, la composition et les pouvoirs du Conseil constitutionnel sous la V^{ème} République.

> ENJEUX POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA MONDIALISATION

Le cours vise à poser les différents points de repères établissant le contexte de départ de la mondialisation depuis 1945. Il s'agira pour chaque période considérée de confronter les modèles théoriques de l'économie et les résultats empiriques, le contexte géographique des choix économiques et les relations entre politiques économiques et sociales.

> AFRICAN AMERICAN HISTORY:

The course proposes an overview on the history of the United States of America by focusing majorly on the politics of race, the legacy of slavery, and "the pursuit of happiness." It covers a lengthy time period, going from 1600 (Colonial English America) to the 1960s (Civil Rights Movement). Grading system: there is a written exam on the last session. Assessment comprises open/closed questions based on the content of the lectures and essay writing.

LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE

— RESPONSABLE : A.DEZE



⦿ SEMESTRE 3

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Communication politique (6 ECTS)
- › UE Mobilisations et mouvements sociaux (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Culture générale 1 : grands problèmes politiques et sociaux (6 ECTS)
- › UE Sociologie historique de l'État (6 ECTS)
- › UE Mondialisation de l'économie (6 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais : UE African American History (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 4

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Les grands classiques de la sociologie 1 (6 ECTS)
- › UE Systèmes politiques occidentaux 1 (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Culture générale 2 : conférences d'actualité (6 ECTS)
- › UE Histoire des idées politiques (4 ECTS)
- › UE Théorie politique (4 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais : UE Great Political Speeches (3 ECTS)

> COMMUNICATION POLITIQUE

La communication apparaît depuis toujours consubstantielle à toute activité de représentation politique. Elle est donc fondamentale pour comprendre la politique. Ce cours ambitionne de proposer une initiation à la sociologie de la communication politique. Il cherche à définir ce qu'est la communication politique, s'interroge sur les relations entre communication et politique pour souligner l'impératif anthropologique que représente la mise en scène du politique dans les sociétés, questionne la médiatisation du politique, revient sur l'industrie sondagière ou encore sur la question des effets des médias. Il embrasse ainsi les principaux aspects constitutifs de ce jeune champ de recherche que constitue la communication politique.

> MOBILISATIONS ET MOUVEMENTS SOCIAUX

Le cours présente les enjeux de l'action collective en abordant successivement les théories explicatives de l'action collective, les formes de l'action collective, l'évolution de ses causes, les logiques de l'engagement ainsi que les transformations du militantisme et des mouvements sociaux dans un contexte de construction européenne et de mondialisation.

> CULTURE GÉNÉRALE 1 : GRANDS PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX

Consacré au thème « nationalité, citoyenneté et immigration », ce cours s'appuie sur le cas de la France depuis le XIXe siècle, avec des éclairages comparatifs sur d'autres pays notamment européens. Il s'agit de montrer comment se construit l'association entre nationalité et citoyenneté, puis comment l'État – Nation doit gérer à la fois des crises de la citoyenneté républicaine (Vichy, l'Algérie), et élaborer des politiques de l'immigration au regard de situations historiques singulières. Le cours permet de revenir au présent et aux enjeux récurrents autour de ces questions.

> SOCIOLOGIE HISTORIQUE DE L'ÉTAT

Le cours offre une présentation des clés de lecture – sur la longue durée – du succès de l'État moderne comme mode de domination politique. L'État est pensé comme un processus d'institutionnalisation plus ou moins avancé, jamais achevé et réversible. Il s'agit ici de sensibiliser l'étudiant au caractère protéiforme et fluctuant de l'État dans l'espace et dans le temps de ses origines européennes jusqu'à sa généralisation contemporaine.

> SOCIOLOGIE HISTORIQUE DE L'ÉTAT

Le cours offre une présentation des clés de lecture – sur la longue durée – du succès de l'État moderne comme mode de domination politique. L'État est pensé comme un processus d'institutionnalisation plus ou moins avancé, jamais achevé et réversible. Il s'agit ici de sensibiliser l'étudiant au caractère protéiforme et fluctuant de l'État dans l'espace et dans le temps de ses origines européennes jusqu'à sa généralisation contemporaine.

> MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE

Ce cours présente une introduction à l'évolution du contexte et des politiques économiques dans le monde de 1945 à nos jours. Il se divise en trois grandes étapes chronologiques.

- 1) les années d'après-guerre : De 1945 aux années 1970 les économies nationales sont marquées par la reconstruction, la modernisation et la gestion keynésienne.
- 2) la mondialisation libérale : De la fin des années 1970 à la décennie 2000, l'économie mondiale est profondément transformée par l'avènement de la libéralisation monétaire et financière et la mise en place des circuits de production en réseau à échelle mondiale.
- 3) la mondialisation remise en cause : Après 2008, les crises successives (financière, Covid, guerre d'Ukraine) mènent à une remise en cause pratique et idéologique de l'économie « mondialisée » sans pour autant permettre l'émergence d'une alternative consensuelle.

> POLITICS AND PUBLIC POLICIES : A COMPARATIVE APPROACH

Ce cours fournit une introduction à certaines théories et concepts de base de la science politique par l'utilisation de la langue anglaise. L'aperçu comprend la théorie politique, le processus politique, la politique comparée, le droit et les relations internationales.

Le cours comprend une approche pratique des questions politiques. Les étudiants sont encouragés à appliquer les connaissances acquises en classe à des questions politiques actuelles par le biais de présentations et de débats. Les étudiants sont encouragés à utiliser l'anglais (les quatre compétences) pour transmettre des idées et mobiliser des concepts politiques.

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 4 - THEMES ABORDES

> LES GRANDS CLASSIQUES DE LA SOCIOLOGIE 1

Ce cours a pour vocation d'initier les étudiants aux références essentielles de la pensée sociologique couramment citées et utilisées dans les travaux de science politique (Durkheim, Weber, Marx, Elias, Goffman, etc.). La pensée de ces auteurs est abordée à partir de textes issus directement de leur œuvre, contextualisée dans leurs époques et reliée aux débats contemporains de l'analyse sociologique. Le cours est en deux parties distinctes, en L2 et en L3.

> SYSTEME POLITIQUE OCCIDENTAUX 1

Ce cours vise à présenter les piliers du fonctionnement des principales démocraties occidentales (à commencer par Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne voire Italie) centrés sur les dynamiques de construction stato-nationale, d'organisation des institutions politiques et de dynamique des systèmes de partis et élections.

> CULTURE GÉNÉRALE 2 : CONFÉRENCES D'ACTUALITE

Ce deuxième volet du cours de culture générale est entièrement axé sur l'actualité. Il a pour vocation de permettre aux étudiants de développer une approche documentée et analytique de l'événementiel tout en renforçant leur culture générale.

> HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES

Ce cours survole les grands systèmes de pensée qui ont essayé, depuis l'antiquité, de rendre compte de l'organisation des sociétés politiques.

> THÉORIE POLITIQUE

Tandis que la pensée politique moderne pouvait être définie autours du clivage entre liberté et égalité, les théories politiques récentes s'efforcent de penser comment traiter les citoyens comme des égaux. Dans ces conditions, se posent notamment deux questions. La première concerne l'égalité entre les citoyens, pouvant être universellement égaux en droit ou se voir reconnaître des droits spécifiques. La seconde porte sur la répartition des richesses, pouvant théoriquement dépendre de mécanismes de marché, mais également de modèles de social-démocraties, ou encore de la socialisation des moyens de production.

> GREAT POLITICAL SPEECHES

Students will be expected to study the speeches of selected international political orators in English - to give an oral presentation where you present the speaker, the political and historical context and comment on the rhetoric of an extract of your chosen speech.

LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE

— RESPONSABLE : A.DEZE



⊙ SEMESTRE 5

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Initiation aux méthodes qualitatives (6 ECTS)
- › UE Régimes dictatoriaux (6 ECTS)
- › UE Initiation aux politiques publiques (6 ECTS)

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Science politique de l'Europe (6 ECTS)
- › UE Grands enjeux internationaux (6 ECTS)

COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais : UE The European Union (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 6

COMPETENCES FONDAMENTALES

- › UE Initiation aux méthodes quantitatives (6 ECTS)
- › UE Systèmes politiques occidentaux 2 (6 ECTS)
- › UE Les grands classiques de la sociologie 2 (6 ECTS)

> COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

- › UE Grands auteurs de l'économie (6 ECTS)
- › UE Culture générale 3 : Enjeux politiques contemporains (4 ECTS)

> COMPETENCES LINGUISTIQUES

- › Anglais : UE Rights, Equality and Social Justice (3 ECTS)

> INITIATION AUX MÉTHODES QUALITATIVES

Cet enseignement mêle connaissances théoriques et savoirs pratiques. Après avoir présenté les approches méthodologiques en sciences humaines et sociales, ce cours insiste sur les apports et les limites du qualitatif, à partir notamment de la lecture de textes fondamentaux. La seconde partie de ce cours est consacrée à la mise en pratique de ces enseignements. Organisés en petits groupes autour d'une thématique commune, les étudiants sont amenés à réaliser leur propre enquête qualitative en choisissant la méthode adéquate (entretiens ou focus group), en élaborant une grille d'entretien, en analysant et en restituant les résultats lors d'une présentation.

> RÉGIMES DICTATORIAUX

Après un XXe siècle dominé par divers régimes non démocratiques qualifiés de totalitaires et autoritaires, le XXIe siècle était censé être l'« âge de la démocratie ». Or bien des soi-disant « nouvelles démocraties » s'avèrent être des dictatures démocratiquement déguisées. Le cours sera composé, dans une perspective comparative, de repères historiques et théoriques de lecture nécessaires à une mise en perspective des diverses formes de dictatures modernes afin de souligner le rôle toujours majeur joué par les régimes non-démocratiques dans les affaires mondiales.

> INITIATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Ce cours constitue une introduction à l'analyse des politiques publiques. Il s'appuie sur une mise en perspective historique de l'essor de l'analyse des politiques publiques. Cet enseignement vise à fournir les clefs à la fois empiriques et théoriques, afin de mieux appréhender l'action publique et ses recompositions récentes.

> SCIENCE POLITIQUE DE L'EUROPE

Au travers d'une perspective sociologique, mais également historique et de pensée politique, le cours vise à donner des clefs de compréhension du phénomène d'intégration européenne. Après avoir analysé le processus de création de l'UE et les débats théoriques qui l'accompagnent, on s'intéressera aux différents aspects de la construction européenne pour comprendre la nature de son modèle démocratique, interroger son rapport aux États-Nations, décrypter son processus décisionnel, ses acteurs et ses absents, examiner les questions proprement politiques qui s'expriment au sein de l'UE (celle de la démocratie, de la participation et de l'action collective) et questionner sa capacité à s'imposer comme une nouvelle matrice de normes, de croyances, d'identifications et de pratiques politiques pour les citoyens.

> GRANDS ENJEUX INTERNATIONAUX

Ce cours présente un tour d'horizon des problèmes et politiques internationaux à l'époque actuelle. Une première partie est consacrée aux enjeux sécuritaires et stratégiques : sécurité militaire mais aussi questions liées au terrorisme et à la criminalité transnationale. Une seconde partie est tournée vers les enjeux internationaux écologique et sociaux : politiques face aux questions sanitaires et environnementales ; gestion des flux migratoires. Dans tous les cas, le cours passe en revue les réponses proposées à ces questions et invite à une réflexion sur l'équilibre possible et désirable entre action nationale et supranationale.

> THE EUROPEAN UNION

Students will be expected to : acquire a general understanding of the European Union and its institutions ; keep up to date with current events in Europe by regularly following the news in English
Study the relationship between Britain and Europe ; follow the latest BREXIT developments in the media ; give an oral presentation/media review on a theme of your choice relating to Europe.

> INITIATION AUX MÉTHODES QUANTITATIVES

Ce cours est en lien étroit avec l'UE méthodes qualitatives (premier semestre), tant dans son contenu que dans sa forme. Il s'agit de présenter l'autre type d'approche méthodologique utilisé en SHS en insistant sur leur complémentarité. Poursuivant les recherches entreprises au premier semestre autour du thème identifié, les étudiants sont, au cours de cette UE, invités à tester les hypothèses dégagées dans le dossier réalisé quelques mois plus tôt.

Pour y parvenir, l'accent est mis sur deux éléments :

- l'élaboration d'un questionnaire méthodologiquement valable, ce qui suppose d'avoir en amont réfléchi aux problèmes épistémologiques qui se posent et au protocole d'enquête
- l'utilisation de logiciels : Excel tout d'abord, car il est indispensable pour exploiter les données recueillies ; Power point ensuite pour réaliser la présentation orale.

> SYSTEMES POLITIQUES OCCIDENTAUX 2

Ce cours, prolongeant celui de « Systèmes politiques occidentaux 1 », est axée sur les mêmes fondements (construction statu-nationale, institutions politiques, dynamique des systèmes de partis et élections) et offre une ouverture vers l'études de démocraties moins étudiées dans les aires anglophones (République d'Irlande), nordique (pays scandinaves et Finlande) et sud-européenne (Péninsule ibérique, Grèce).

> LES GRANDS CLASSIQUES DE LA SOCIOLOGIE 2

Ce cours a pour vocation d'initier les étudiants aux références essentielles de la pensée sociologique couramment citées et utilisées dans les travaux de science politique (Durkheim, Weber, Marx, Elias, Goffman, etc.). La pensée de ces auteurs est abordée à partir de textes issus directement de leur œuvre, contextualisée dans leurs époques et reliée aux débats contemporains de l'analyse sociologique. Le cours est en deux parties distinctes, en L2 et en L3.

> LES GRANDS AUTEURS DE L'ÉCONOMIE

Ce cours se présente comme une initiation à la pensée des grands auteurs de l'économie, à partir d'une présentation dynamique de leurs travaux. Il réinsère le développement des conceptions des grands économistes et des grands courants de l'économie politique dans le contexte du développement du capitalisme occidental et privilégie notamment la question centrale des relations entre le marché et l'Etat.

> CULTURE GÉNÉRALE 3 : ENJEUX POLITIQUES

Le cours aborde les grandes transformations sociales et politiques à l'œuvre au sein de la société française principalement sur l'espace de deux générations (entre les années 1960 et aujourd'hui). Sont ainsi abordés la sécularisation de la société, le développement de l'éducation, la déstructuration des mondes ouvriers, la tertiarisation de l'économie... Ces grandes évolutions structurelles sont mises en relations avec les transformations des modes de vies, l'évolution des valeurs et des attitudes individuelles et collectives. Leurs prolongements politiques sont traitées en fin de cours avec une attention toute particulière aux grands clivages qui traversent aujourd'hui la société et à leur impact sur l'évolution de l'offre partisane.

> RIGHTS, EQUALITY AND JUSTICE

tudents will be expected to study current developments on combating discrimination and disadvantage (gay rights, gender politics, race and immigration...); organize and take part in team debates, giving an individual presentation and justifying arguments.

Offre de formation 2024-2025 - 2nd cycle

• Droit	38
› Master pratiques juridiques et judiciaires	
› Master droit bancaire et financier	
• Droit civil	40
› Master droit des personnes et de la famille	
• Droit de l'économie	41
› Master consommation et concurrence	
› Master droit privé de l'économie	
• Droit de l'entreprise	43
› Master droit du commerce international	
› Master droit rural et des entreprises agricoles	
• Droit de l'environnement	45
› Master droit de l'alimentation et de l'agroécologie	
› Master droit et gestion de l'environnement et du développement durable	
• Droit de l'immobilier	47
• Droit de la propriété intellectuelle	48
› Master droit de la propriété intellectuelle et du numérique	
• Droit de la santé	49
› Master droit et gouvernance des établissements de santé	
• Droit des affaires	50
› Master droit de la distribution et des contrats d'affaires	
› Master DJCE	
› Master innovation, droits et accords industriels	
• Droit des assurances	53
• Droit des collectivités territoriales	54

La totalité de l'offre de formation est accessible sur le site de la Faculté :

droit.edu.umontpellier.fr/formations/

.....

Document sans valeur réglementaire, le contenu des formations pouvant faire l'objet de modifications.

• Droit des libertés	55
› Master droit de la sanction et de l'exécution des peines	
• Droit du patrimoine	56
› Master droit et fiscalité du patrimoine	
• Droit européen	57
• Droit notarial	58
• Droit pénal et sciences criminelles	59
› Master droit pénal et pratiques pénales	
• Droit privé	60
› Master droit privé général	
• Droit public	61
› Master droit et contentieux publics	
› Master théorie et pratique du droit constitutionnel	
• Droit public des affaires	63
› Master contrats publics et partenariats	
• Droit social	64
› Master droit et pratique des relations de travail	
• Finances publiques	65
› Master finances publiques et fiscalité	
• Histoire du droit et des institutions	66
• Justice, procès et procédures	67
› Master droit des contentieux	
› Master commissaire de justice	
• Politiques comparées	69
› Master politique et action publique comparées (<i>Comparative politics and public policy</i>)	
• Politiques publiques	70
› Master opérateur en coopération internationale et développement	
• Science politique	71
› Master métiers des études et du conseil	





⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 1 (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit du travail approfondi - Relations individuelles de travail (6 ECTS)
- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Succession (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 2 (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › UE Droit pénal spécial (6 ECTS)
- › UE Droit du travail approfondi - Relations collectives de travail (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › Droit bancaire (6 ECTS)
- › Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › Droit fiscal général (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › Droit international privé (6 ECTS)
- › Droit des assurances (6 ECTS)
- › Droit pénal des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › Droit fiscal approfondi (6 ECTS)
- › Droit financier (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › Droit du commerce international (6 ECTS)
- › Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › Droit patrimonial de la famille (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Bioéthique (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 1 (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Protection sociale 2 (6 ECTS)
- › UE Citoyenneté, Immigration, Asile (6 ECTS)
- › UE Application européenne et nationale de la CEDH (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (vente/service) (6 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Introduction générale au droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Droit des usages (4 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (réseaux/groupements) (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Droit des affaires de l'UE (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit et pratique du contentieux de l'économie (6 ECTS)
- › UE Droit privé du numérique (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution alimentaire et de la valorisation des produits agricoles (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (vente/service) (6 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Introduction générale au droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Droit des usages (4 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (réseaux/groupements) (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Droit des affaires de l'UE (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit et pratique du contentieux de l'économie (6 ECTS)
- › UE Droit privé du numérique (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution alimentaire et de la valorisation des produits agricoles (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des usages (4 ECTS)
- › UE Droit de la distribution (6 ECTS)
- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit du commerce international (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Droit des affaires de l'UE (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal approfondi (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit et pratique du contentieux de l'économie (6 ECTS)
- › UE Droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit des entreprises agricoles (Droit des affaires appliqué, Comptabilité) (4 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Institutions nationales et supranationales de l'agriculture (4 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de l'alimentation durable (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit des usages (4 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit rural (6 ECTS)
- › UE Droit patrimonial de la famille (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution alimentaire et de la valorisation des produits agricoles (6 ECTS)
- › UE Droit européen de la politique agricole (4 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de l'alimentation durable (6 ECTS)
- › UE Droit international de l'environnement et du développement durable (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution : vente/service (6 ECTS)
- › UE Institutions nationales et supranationales de l'agriculture (4 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)
- › UE Introduction générale au droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › Droit des usages (4 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Droit européen de la politique agricole (4 ECTS)
- › UE Droit de la distribution alimentaire et de la valorisation des produits agricoles (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des affaires de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Droit rural (6 ECTS)
- › UE Droit du commerce international (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit international de l'environnement et du développement durable (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)
- › UE Action et gouvernance (6 ECTS)
- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)
- › UE Droit administratif des collectivités territoriales (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)
- › UE Pouvoir local (6 ECTS)
- › UE Pouvoir rural (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)
- › UE Droit des marchés et contrats de travaux (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des assurances (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Responsabilité et assurance construction (6 ECTS)
- › UE Droit de la promotion immobilière (6 ECTS)
- › UE Droit de la copropriété (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU NUMÉRIQUE

- › UE Introduction générale au droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- › UE Droit de la distribution (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Droit civil : sûretés (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU NUMÉRIQUE

- › UE Droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit privé du numérique (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- › UE Droit de la distribution (réseaux/ groupements) (6 ECTS)
- › UE Droit des affaires de l'UE (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)

MASTER DROIT ET GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

— RESPONSABLES : L. LAMBERT-GARREL, C. RAJA ET F. VIALLA



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit médical et des professions de santé (6 ECTS)
- › UE Bioéthique (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Protection sociale (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit médical (4 ECTS)
- › UE Droit de l'aide et de l'action sociale (6 ECTS)
- › UE Éthique et déontologie (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit hospitalier (6 ECTS)
- › UE Responsabilités médicale et hospitalière (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit pénal de la santé (6 ECTS)
- › UE Pensée médicale et hospitalière (4 ECTS)

Sur inscription au BRI avant le début des cours :

- › UE Droit international de la santé (6 ECTS)
 - Introduction au droit international de la santé
 - Droit européen de la santé
 - Approche internationale de la bioéthique

MASTER DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DES CONTRATS D'AFFAIRES

— RESPONSABLE : N. FERRIER



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (vente/service) (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des assurances (6 ECTS)
- › UE Droit civil : sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la distribution (réseaux/ groupements) (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures civiles (6 ECTS)
- › UE Droit des affaires de l'UE (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit du commerce international (6 ECTS)
- › UE Droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit privé du numérique (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit Bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution (vente - services) (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution (réseaux - groupements) (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal approfondi (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit financier (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)
- › UE Droit de la propriété intellectuelle (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Droit de la concurrence approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution (Vente / Service) (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit des affaires de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Droit de la distribution (Réseau / Groupement) (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de la Propriété intellectuelle (6 ECTS)
- › UE Droit du commerce international (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit des assurances (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 1 (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Responsabilité et assurance construction (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)
- › UE Droit financier (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 2 (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit administratif des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)
- › UE Droit international de l'environnement et du développement durable (6 ECTS)
- › UE Finances publiques approfondies (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de l'UE (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit constitutionnel des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)
- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Finances locales (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)

MASTER DROIT DE LA SANCTION ET DE L'EXECUTION DES PEINES

— RESPONSABLES : A. PONSEILLE ET M. AFROUKH



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la sanction pénale (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 1 (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Criminologie (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel comparé (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Procédure pénale 2 (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Citoyenneté, Immigration, Asile (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit pénal de la santé (6 ECTS)
- › UE Droit international pénal (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des assurances (6 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit financier (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)
- › UE Droit du commerce international (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de l'UE (6 ECTS)
- › UE Droit UE des droits fondamentaux (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES TRANSVERSALES

- › UE Droit des relations économiques internationales (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Aspects européens du contentieux constitutionnel (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit UE de la concurrence (6 ECTS)
- › UE Application européenne et nationale de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES TRANSVERSALES

- › UE Citoyenneté, Immigration, Asile (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Droit international pénal (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit patrimonial (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit rural (6 ECTS)
- › UE Droit de la copropriété (6 ECTS)
- › UE Droit de la promotion immobilière (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES FONDAMENTALES DROIT PÉNAL

- › UE Droit pénal des affaires (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 1 : le déroulement du procès pénal (6 ECTS)
- › UE Droit pénal du travail (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES SPECIALES DROIT PÉNAL

- › UE Droit pénal spécial (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 2 : le cadre du procès pénal (6 ECTS)
- › UE Droit international pénal (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › UE Droit privé du numérique (6 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)
- › UE Histoire de la pensée juridique (6 ECTS)
- › UE Bioéthique (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › UE Droit des procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit privé comparé (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Application européenne et nationale de la CEDH (6 ECTS)

⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)
- › UE Système Contentieux de l'UE (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)
- › UE Droit administratif des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Droit international de l'environnement et du développement durable (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)
- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Théories juridiques de l'Etat (6 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit constitutionnel comparé (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de l'Union européenne (6 ECTS)
- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue, Anglais (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Théories juridiques de l'Etat (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)
- › UE Politique comparée (6 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)
- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Système contentieux de l'UE (6 ECTS)
- › UE Droit administratif des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Droit des relations économiques internationales (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de l'environnement (6 ECTS)
- › UE Droit public du numérique (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Théorie juridique de l'Etat (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit du travail approfondi - Relations individuelles de travail (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 1 (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit pénal du travail (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit du travail (6 ECTS)
- › UE Droit de l'aide et de l'action sociale (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit du travail approfondi - Relations collectives de travail (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 2 (6 ECTS)
- › UE Entreprises en difficulté et relations de travail (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Contentieux du travail (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Finances publiques approfondies (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal général (6 ECTS)
- › UE Droit public économique 1 (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit de l'urbanisme (6 ECTS)
- › UE Protection sociale 1 (6 ECTS)
- › UE Droit administratif des collectivités territoriales (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Finances locales (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal approfondi (6 ECTS)
- › UE Droit des contrats publics (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit constitutionnel des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Droit fiscal du patrimoine (6 ECTS)
- › UE Droit public économique 2 (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Histoire de la pensée juridique (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit patrimonial de la famille (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit du travail (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit des biens (4 ECTS)
- › UE Histoire du droit médical (4 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 1 (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Histoire de la justice (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit public (6 ECTS)
- › UE Histoire du droit des affaires (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel (6 ECTS)
- › UE Procédure pénale 2 (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Procédure pénale 1 (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › UE Procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Procédures pénale 2 (6 ECTS)
- › UE Droit pénal spécial (6 ECTS)
- › UE Histoire de la justice (6 ECTS)



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (6 ECTS)
- › UE Droit civil : Sûretés (6 ECTS)
- › UE Droit bancaire (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Procédure pénale 1 (6 ECTS)
- › UE Droit international privé (6 ECTS)
- › UE Système contentieux de la CEDH (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit civil : Successions (6 ECTS)
- › UE Procédure civile approfondie et voies d'exécution (6 ECTS)
- › UE Procédures collectives (6 ECTS)

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Procédure pénale 2 (6 ECTS)
- › UE Droit pénal spécial (6 ECTS)
- › UE Histoire de la justice (6 ECTS)



— RESPONSABLE : L. MICHEL

⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Politique internationale (en anglais) (6 ECTS)
- › UE Études quantitatives (6 ECTS)
- › UE Action publique et gouvernance (6 ECTS)
- › UE Institutions politiques européennes (6 ECTS)
- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)
- › UE Anthropologie politique (6 ECTS)
- › UE Sociologie politique des élites (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › Langues (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Études qualitatives (6 ECTS)
- › UE Sociologie des organisations partisans (6 ECTS)
- › UE Nations et nationalisme (6 ECTS)
- › UE Conflits et post-conflits (6 ECTS)
- › UE Politique comparée (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › Langues (3 ECTS)

MASTER OPERATEUR EN COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

— RESPONSABLE : M. SMYRL



⦿ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Politique internationale (6 ECTS)
- › UE Action publique et gouvernance (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Sociologie politique des élites (6 ECTS)
- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)
- › UE Anthropologie politique (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langues (3 ECTS)

⦿ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Pouvoir local (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Nations et nationalismes (6 ECTS)
- › UE Conflits et post-conflits (6 ECTS)
- › UE Politique comparée (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)



⊙ SEMESTRE 1

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Études quantitatives (6 ECTS)
- › UE Action publique et gouvernance (6 ECTS)
- › UE Environnement et politiques (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Sociologie des élites (6 ECTS)
- › UE Institutions politiques européennes (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

⊙ SEMESTRE 2

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

- › UE Méthodes qualitatives (6 ECTS)
- › UE Pouvoir local (6 ECTS)

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Sociologie des organisations partisanes (6 ECTS)
- › UE Droit constitutionnel des collectivités territoriales (6 ECTS)
- › UE Finances locales (6 ECTS)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue (3 ECTS)

